

**RÈGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MÉRÉVILLE**



**Condition d'admission :**

**L'accueil périscolaire** s'adresse aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire à l'école de Méréville.  
Téléphone/répondeur : 07 89 23 85 38 ou 03 83 47 47 27 aux horaires d'ouverture

**L'accueil de loisirs sans hébergement** s'adresse aux enfants Mérévillois et extérieurs à partir de 3 ans jusque 11 ans.  
Téléphone/répondeur : 07 89 23 85 38 ou 03 83 47 47 27 aux horaires d'ouverture

Le club ados s'adresse aux enfants âgés de 11 à 17 ans Mérévillois et ayant été scolarisés à Méréville.

Téléphone/répondeur : 07 89 23 85 38 ou 03 83 47 47 27 aux horaires d'ouverture

**Lieu :** Ces accueils ont lieu dans les salles communales de la Mairie de MÉRÉVILLE.

**Horaires d'ouverture et fonctionnement :**

**1) de l'accueil périscolaire :**

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, en dehors des vacances et jours fériés aux horaires suivants :

**Matin : 7h30-08h05 Midi : 11h45-13h20 Soir : 16h00-18h30.**

**Le Mercredi : 7h30-17h30 (avec repas tiré du sac)**

**Le matin :** de 7h30 à 08h05. Les enfants sont accompagnés par les parents jusque dans les locaux de l'accueil périscolaire. Le personnel encadrant accompagne les enfants jusqu'à l'école maternelle et élémentaire à 8h05.

**Le midi :** le personnel encadrant prend en charge les enfants à la sortie de l'école maternelle et élémentaire et les reconduit à l'école maternelle et élémentaire à 13h20.

**Le soir :** le personnel encadrant prend en charge les enfants dès la sortie de l'école maternelle et élémentaire.

Les enfants repartent avec leurs parents ou toute personne habilitée, désignée par les parents et connue des responsables de l'accueil.

Les enfants peuvent être repris dès 16h00 jusqu'à 18h30, heure de fermeture de l'accueil périscolaire. Au-delà de 18h30, tout retard sera facturé.

**Accueil du mercredi :**

- De 7h30 à 08h05. Les enfants sont accompagnés par les parents jusque dans les locaux de l'accueil périscolaire.
- De 08h05 à 12h00. Les enfants peuvent être repris à 12h00. Ils ne prennent pas leur repas au périscolaire. Au-delà de 12h00, tout retard sera facturé. Des activités seront proposées pendant cet accueil.
- De 12h00 à 16h00. Les enfants mangent un repas tiré du sac amené par leurs soins. Des activités seront proposées pendant cet accueil de l'après-midi. Un moment de calme ou de sieste pour les plus petits sera proposé.
- De 16h00 à 17h30. Vous pouvez venir chercher vos enfants dès 16h00. Un goûter est fourni à vos enfants. Les tarifications sont faites comme dans la semaine (de 16h00 à 17h00 et ensuite par demi-heure)

**2) de l'accueil de loisirs pour les 3 – 11 ans :**

L'accueil de loisirs sans hébergement fonctionne la première semaine aux petites vacances (sauf Noël) et trois semaines aux grandes vacances scolaires en juillet aux horaires :

**Du lundi au vendredi : 7h30 à 18h00**

L'inscription vaut engagement pour la semaine non modulable et sera facturée en intégralité sauf si un justificatif médical est fourni (délai de prévenance la veille avant 08h30 pour décommander le repas). Les animateurs sont recrutés à la semaine selon les inscriptions avant l'ouverture de l'accueil afin de respecter des taux d'encadrement.

Le repas ne pourra pas être déduit, il sera facturé sauf en cas de mise en place d'un PAI.

En cas de jour férié, une proratisation sera effectuée sur la semaine.

Les activités commencent à 8h30 et se terminent à 16h30.

Arrivée : de 7h30 à 08h30

Départ : de 16h30 à 18h00. Possibilité d'organisation de veillées jusque 20h30 selon le nombre d'enfants.

Les parents sont tenus de respecter l'horaire choisi par eux pour la reprise de leurs enfants à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs.

**3) Du club ados 11 - 17 ans :**

Le club fonctionne le vendredi soir semaine impaire de 19h30 à 21h30 et pourra également comporter une sortie trimestrielle un samedi ou un jour de vacances. Les adolescents ou leur famille doivent confirmer leur présence le lundi pour le vendredi soit par mail ou par le groupe WhatsApp constitué.

**Le tarif et les modalités d'inscription.** Le tarif est appliqué de la façon suivante ajustable selon votre coefficient familial :

**1) Pour l'accueil périscolaire :**

|                                                                                         |                            | Tarifs ajustables en fonction de votre coefficient familial |            |               |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------|------------|---------------|------------|
|                                                                                         |                            | Inf. à 600                                                  | Inf. à 750 | De 750 à 1200 | Sup à 1200 |
| <b>Garderie du matin</b><br>☑ Lundi ☑ Mardi ☑ Mercredi<br>☑ Jeudi ☑ Vendredi            | 07h30-08h05                | 1.10 €                                                      | 1.19 €     | 1.26 €        | 1.33 €     |
| <b>Garderie du midi avec repas</b><br>☑ Lundi ☑ Mardi<br>☑ Jeudi ☑ Vendredi             | 11h45-13h20                | 3.00 €                                                      | 3.21 €     | 3.42 €        | 3.62 €     |
| <b>Repas du midi</b><br>☑ Lundi ☑ Mardi<br>☑ Jeudi ☑ Vendredi                           |                            | 4.07 €                                                      | 4.07 €     | 4.07 €        | 4.07 €     |
| <b>Garderie du mercredi</b>                                                             | 08h05-12h00                | 7.42 €                                                      | 7.94 €     | 8.46 €        | 8.98 €     |
| <b>Garderie du mercredi<br/>(Avec repas fourni par vos soins)</b>                       | 12h00-16h00                | 7.58 €                                                      | 8.11 €     | 8.64 €        | 9.17 €     |
| <b>Garderie du soir avec goûter</b><br>☑ Lundi ☑ Mardi ☑ Mercredi<br>☑ Jeudi ☑ Vendredi | 16h00-17h00*               | 1.90 €                                                      | 2.03 €     | 2.16 €        | 2.29 €     |
| <b>A NOTER : *0.42€ par goûter est facturé en plus sur ce créneau</b>                   | 17h00-17h30                | 0.95 €                                                      | 1.02 €     | 1.08 €        | 1.14 €     |
|                                                                                         | 17h30-18h00                | 0.95 €                                                      | 1.02 €     | 1.08 €        | 1.14 €     |
|                                                                                         | 18h00-18h30                | 0.95 €                                                      | 1.02 €     | 1.08 €        | 1.14 €     |
| <b>Dépassement après fermeture</b>                                                      | 15,00€ par ½ heure entamée |                                                             |            |               |            |

**2) Pour l'accueil de loisirs :**

| Tarifs à la semaine                                                                               | Tarifs ajustables en fonction de votre coefficient familial |         |                  |         |               |         |                  |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------|------------------|---------|---------------|---------|------------------|---------|
|                                                                                                   | Tarif ATL                                                   |         | Inférieure à 800 |         | de 801 à 1200 |         | supérieur à 1200 |         |
|                                                                                                   | jour                                                        | semaine | jour             | semaine | jour          | semaine | jour             | semaine |
| <b>Journée avec repas<br/>Mérévillois et extérieurs<br/>scolarisés à Méréville</b><br>07h30-18h00 | 14.50€                                                      | 72.50€  | 18.50€           | 92.50€  | 19.50€        | 97.50€  | 19.90€           | 99.50€  |
| <b>Journée avec repas<br/>Habitants de la CCMM</b><br>07h30-18h00                                 | 17.50€                                                      | 87.50€  | 21.50€           | 107.50€ | 22.50€        | 112.50€ | 22.90€           | 114.50€ |
| <b>Journée avec repas<br/>Habitants extérieurs</b><br>07h30-18h00                                 | 19.00€                                                      | 95.00€  | 23.00€           | 115.00€ | 24.00€        | 120.00€ | 24.40€           | 122.00€ |

**3) Pour le club ados :**

Cotisation annuelle au 01 janvier et au prorata en cas d'adhésion en cours d'année (division sur 10 mois de fonctionnement) mais aucun remboursement ne sera possible si le jeune décide de ne plus fréquenter le club ados.

- 30.00€ si quotient supérieur à 1200
- 28,50€ si quotient entre 750 et 1200
- 27,90€ si quotient inférieur à 750

*Une participation financière de 50% des familles pourra être demandée pour des sorties.*

**Pour ces accueils :**

- ✓ Toute heure entamée est due pour l'accueil périscolaire.
- ✓ Les familles devront communiquer leur numéro d'allocataire CAF et autoriser la mairie à consulter leur quotient familial sur CAFPRO. Pour les familles MSA, une attestation devra être fournie. Les familles ne communiquant pas leur quotient familial ou non allocataires se verront appliquer le tarif le plus élevé.
- ✓ Les familles bénéficiant des ATL (Aides aux Temps Libres pour les vacances des enfants) devront fournir le justificatif de la CAF dès le premier jour de l'accueil de loisirs.

## **Modalités d'inscription :**

### **1) de l'accueil périscolaire :**

L'inscription de votre enfant devient définitive après avoir créé son compte, complété et renseigné les informations sur <https://www.monespacefamille.fr/accueil/>

Ce logiciel vous permet d'être autonomes et gérer vos réservations.

A la pré-rentrée, nous vous demanderons :

- de fournir une attestation d'assurance-responsabilité civile (obligatoire).
- de fournir la copie des vaccins du carnet de santé.

→ La restauration est assurée par la société API Restauration en liaison froide. Ce type de livraison nous impose des délais de commandes importants. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir inscrire votre enfant sur l'espace famille. Le délai de réservation et de rétractation est de 15 jours.

Toute réservation de repas sera due si l'annulation n'intervient pas avant 48 heures même avec certificat médical.

De plus, un enfant qui ne sera pas inscrit ne pourra pas être accueilli à l'accueil périscolaire.

- Si la mise en place d'un PAIP (Projet d'Accueil Individualisé Périscolaire) est nécessaire, contactez la responsable du périscolaire.

### **2) de l'accueil de loisirs 3-11 ans :**

Si l'enfant ne fréquente pas l'accueil périscolaire et n'est pas inscrit sur mon espace famille, l'inscription de l'enfant devient définitive à réception de :

- la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de liaison, dûment complétée et signée
- d'une attestation d'assurance – Responsabilité Civile

### **3) du club ados 11-17 ans :**

L'inscription de l'enfant devient définitive à réception de :

- la fiche de renseignements et la fiche sanitaire de liaison, dûment complétée et signée
- d'une attestation d'assurance – Responsabilité Civile
- l'adhésion acquittée.

## **POUR CES ACCUEILS ATTENTION :**

- Les horaires du personnel sont en lien avec le nombre d'enfants accueillis. Si aucun enfant ne fréquente l'accueil périscolaire le matin par exemple, les animateurs ne travaillent pas.
- En cas de traitement médical, les parents fourniront l'ordonnance et les médicaments au personnel encadrant. En cas d'allergie alimentaire, les parents donneront un certificat médical et un repas adapté pour leur enfant.
- Tout retard de paiement entraînera la non-inscription à la rentrée scolaire suivante ainsi qu'à l'accueil de loisirs.

## **Vie en collectivité :**

*L'accueil collectif de mineurs est un lieu de vie en collectivité où il est essentiel d'avoir des règles pour que tout le monde arrive à vivre ensemble.* Il est un lieu de socialisation où les enfants prennent du plaisir, apprennent à vivre avec les copains, découvrent de nouveaux goûts, peuvent faire des activités ...

Pour que ce temps soit agréable pour tout le monde, L'équipe encadrante est très soucieuse de faire respecter des valeurs telles que la politesse, le respect de l'autre (que ce soit envers les enfants entre eux ou envers les adultes), le respect de la nourriture et du matériel.

Tout manque de respect, tant en actes qu'en paroles, vis à vis des personnes (adultes comme enfants), toute dégradation volontaire du matériel fera l'objet de mesures appropriées. Les consoles de jeu et téléphones portables sont interdits pour les 3 -11 ans sur les temps périscolaires et accueil de loisirs, la collectivité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse. En cas de manquement de comportement lors du club ados, toute infraction à ce règlement dans la structure ou lors de sorties, une sanction pourra être prononcée et pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

## **Engagement des familles :**

A l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents s'engagent :

- à fournir les éléments administratifs demandés pour la constitution du dossier (attestation CAF et/ou avis d'imposition intégral de l'année antérieure- un justificatif de versement des prestations familiales (ou MSA)
- à régler les factures liées aux activités périscolaires et extrascolaires,
- à respecter et à faire respecter par leur(s) enfant(s) l'ensemble des articles du présent règlement,
- à signaler tout changement de situation (situation familiale, téléphone, état de santé....)